

Licence Science politique

PARCOURS PRÉPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES (PPPE)

■ Poursuite d'études

Les étudiants de la licence pourront poursuivre leurs études en master de politique publique, de science politique, d'administration publique, d'études européennes et internationales de l'IEP ainsi que dans d'autres masters en sciences sociales.

■ Débouchés professionnels

Les étudiants du parcours de préparation au professorat des écoles ont vocation prioritaire à poursuivre leurs études au sein du master dédié à la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) du premier degré qui prépare au concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE).

Ces enseignements sont assurés au sein de L'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) qui dispose d'un campus à Sénart.

A titre exceptionnel, les étudiants de ce parcours peuvent également candidater aux différents masters en études politiques dispensés au sein de l'école internationale d'études publiques ou au sein d'autres établissements d'enseignement supérieur. La licence de science politique permet d'envisager des perspectives professionnelles variées (dans le domaine des études et du conseil, dans les collectivités territoriales et l'administration publique, dans des postes opérationnels auprès des élus, dans les métiers de la communication et les emplois du secteur associatif,...)

■ Environnement de recherche

La licence de science politique est adossée au laboratoire interdisciplinaire d'étude du politique- Hannah Arendt (LIPHA). Ce laboratoire est composé d'une trentaine d'enseignants chercheurs en science politique, philosophie, droit, sociologie, économie et gestion et encadre les travaux de thèse de doctorat d'une soixantaine d'étudiants.

■ Organisation de la formation

La licence de science politique est déployée sur trois années. La spécialisation en science politique s'affirme en L2 et L3. En L3, le parcours « science politique » intègre également des enseignements de préparation aux concours de la fonction publique. Des ECUE sont alors communs avec la licence d'administration publique.

■ Contrôle des connaissances

En Licence 1, l'ensemble des enseignements comprend des travaux dirigés et pour le premier semestre tous les examens prennent la forme du contrôle continu afin de faciliter le passage du secondaire au supérieur et de favoriser les contacts de « classe » entre les étudiants (TD dans toutes les matières). Le contrôle final (examen partiel) est introduit progressivement pour quelques matières au semestre 2 de la L1 puis en L2 et L3. Les TD sont organisés en « classes » pour que le groupe constitué se retrouve dans chaque matière.

■ Modalités d'admission en formation initiale

La licence de science politique est une formation particulièrement exigeante impliquant une excellente culture générale et l'agilité intellectuelle nécessaire à la mobilisation des différentes méthodes des sciences sociales. Elle s'adresse aux titulaires d'un baccalauréat général obtenu de préférence avec mention. Une expérience dans le domaine associatif, sportif ou une expérience dans le domaine de l'animation seront appréciées.

■ Candidature

- Lycéens et bacheliers antérieurs : candidature sur www.parcoursup.fr
- Etudiants ou adultes en reprise d'études : candidature à partir de mi-avril sur <https://candidatures.u-pec.fr>
- Etudiants internationaux (procédure Campus France) : consultez le site www.campusfrance.org
- Etudiants internationaux (hors Campus France) : candidature à partir de mi-avril sur <https://candidatures.u-pec.fr>

Pour plus d'informations, contactez la scolarité du diplôme.